



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : rpi.champeaux77@laposte.net

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

28 janvier 2022

Délibération :

2022-02-03

BUDGET

**APPROBATION COMPTE
ADMINISTRATIF**

Annexe : compte administratif
et feuille de signatures

Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2022-02-03

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 8 février, en la mairie de Champeaux s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Bruno REMOND, Maire d'Andrezel.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI ;

Monsieur Bruno REMOND, Maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, représentant de Saint-Méry ;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry,
représenté par monsieur Joël MARTINEZ ;

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno REMOND est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Sous la présidence de monsieur Bruno REMOND, Maire, chargé de la présentation des documents budgétaires, le comité syndical examine le compte administratif du budget 2021 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses	385 835,70 €
Recettes	417 482,36 €
Résultat	31 646,66 €

Section Investissement

Dépenses	48 157,12 €
Recettes	73 559,31 €
Report de l'exercice précédent	-47 349 55 €
Besoin de financement (recettes – dépenses + N-1)	21 947,36 €

Hors de la présence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président et sous la présidence de monsieur Bruno REMOND ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2

APPROUVE le compte administratif 2021.

Fait et délibéré en séance,
Le 08 février 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,
Président du RPI,

